

## NOVAGALI P H A R M A

### SANTEN PHARMACEUTICAL CO., LTD FINALISE L'ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS NOVAGALI PHARMA S.A.

**Osaka, Japon et Évry, France, 11 octobre 2011** – A la suite du communiqué de presse en date du 28 septembre 2011, conformément aux articles 223-2 et 223-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), Santen Pharmaceutical Co., Ltd. (Osaka, Ticker Code 4536JP) (ci-après « Santen ») et Novagali Pharma S.A. (ci-après « Novagali ») sont heureux d'annoncer la réalisation, ce jour, de l'acquisition par Santen de 50,55 %<sup>1</sup> du capital social de Novagali pour un prix en numéraire égal à 6,15 euros par action, ce prix pouvant être porté à 6,25 euros selon les modalités décrites ci-dessous (l'« Acquisition du Bloc »).

Après la réalisation de l'Acquisition du Bloc, Edmond de Rothschild Investment Partners, Auriga Partners, Kurma Life Sciences Partners, CDC Innovation, M. Bernard Chauvin et M. Alain Munoz ont démissionné du Conseil de Surveillance de Novagali et le Conseil de Surveillance de Novagali s'est réuni et a approuvé (i) la cooptation de MM. Liljeroos Jyrki, Naoya Karube et Kazuo Koshiji en qualité de membres du Conseil de Surveillance, (ii) la nomination de M. Naoya Karube en tant que vice-président du Conseil de Surveillance et (iii) la nomination de M. Yasuhiro Yotsumoto en qualité de membre du Directoire. Le Conseil de Surveillance de Novagali est désormais composé de sept membres et ne comprend aucun censeur.

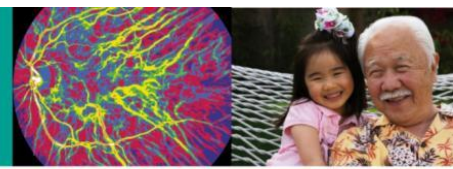
En raison de l'Acquisition du Bloc, Santen déposera sous peu une offre publique obligatoire auprès de l'AMF afin d'acquérir la totalité des actions et des titres non détenus par Santen, conformément aux articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF (l'« Offre »). Cette Offre sera suivie d'un retrait obligatoire des actions restantes de Novagali dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre Santen détiendrait au moins 95 % du capital social et des droits de vote de Novagali.

Dans l'hypothèse où à l'issue de l'Offre, Santen détiendrait au moins 95% du capital et des droits de vote de Novagali, le prix par action de Novagali versé aux actionnaires ayant vendu leurs actions dans le cadre de l'Acquisition du Bloc ou les ayant apportées à l'Offre sera augmenté de 0,10 euro par action, soit un prix total de 6,25 euros.

Dans le cadre de l'Acquisition du Bloc, Bryan, Garnier and Co. Ltd a renoncé de manière inconditionnelle et irrévocable à se prévaloir du bénéfice des engagements de conservation applicable aux titres émis par Novagali, en ce compris les engagements de conservation conclus au moment de l'introduction en bourse de Novagali avec certains actionnaires existants. Les actions qui étaient soumises à un tel engagement peuvent, depuis la réalisation de l'Acquisition du Bloc, être librement transférées.

Conformément au droit français, des informations complémentaires concernant les modalités et les conditions de l'Offre seront intégrées dans la documentation relative à l'Offre. L'Offre reste soumise à l'examen de l'AMF.

<sup>1</sup> Calculé sur la base du capital émis au jour de la réalisation de l'Acquisition du Bloc.



## [A propos de Santen Pharmaceutical Co. Ltd.](#)

Fondée en 1890, Santen est une société internationale, ayant un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars U.S., dont le siège social est situé à Osaka, au Japon. Santen est spécialisé dans la recherche, le développement et la commercialisation de produits ophtalmiques à l'intention des médecins du monde entier. Santen détient au Japon la part de marché la plus élevée dans le domaine des produits pharmaceutiques ophtalmiques disponibles sur ordonnance et est un des leaders mondiaux dans le domaine de l'ophtalmologie. Santen détient des filiales aux Etats-Unis, en Europe et en Asie, notamment Santen Inc. à Emeryville en Californie, Santen OY en Finlande, Santen Pharmaceutical (China) Co., Ltd. à Suzhou en Chine et Santen India Private Limited à Bangalore en Inde.

Pour plus d'informations sur Santen : [www.santen.com](http://www.santen.com).

## [A propos de NOVAGALI Pharma \(www.novagali.com\)](#)

Fondée en 2000, Novagali Pharma SA est une société pharmaceutique développant et commercialisant des produits ophtalmiques destinés aux trois segments de l'œil. Grâce à ses trois plateformes technologiques propriétaires, la société dispose d'un portefeuille avancé de produits fortement innovants, dont un est d'ores et déjà commercialisé et deux sont en phase III. Depuis juillet 2010, Novagali Pharma est cotée sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris.

Pour plus d'informations sur Novagali Pharma S.A. : [www.novagali.com](http://www.novagali.com)



## [Contacts](#)

### **Santen Pharmaceutical contact**

Takashi Hibi  
General Manager  
Corporate Communication Group  
Santen Pharmaceutical, Co., Ltd.  
3-9-19 Shimoshinjo, Higashiyodogawa-ku,  
Osaka 533-8651 Japan  
Tel: +81-6-6321-9957

### **Novagali Pharma contact**

Geneviève Garrigos  
Vice Président Communication  
Novagali Pharma S.A.  
1 rue Pierre Fontaine, Genavenir IV,  
F-91058 Evry France  
Tel: +33-6-6554-6019